

Rapport d'activité du Cetaf

ÉDITO



Norbert Deville
Directeur général du Cetaf



**La contribution des
CES aux activités de
contact tracing a été
la priorité.**

De puis sa création, le Cetaf apporte un appui à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) en termes de moyens, pour mettre en œuvre les orientations nationales fixées pour les Centres d'examen de santé (CES).

Le Cetaf accompagne les Centres d'examen de santé (CES) dans l'enrichissement et la mise en œuvre de leurs actions en prévention. Il intervient auprès de ces derniers en lien avec les directions de Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), les directions d'Unions de caisses (UC) et les CES conventionnés.

L'année 2020 a été une année particulière, marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

La contribution des CES aux activités de contact tracing a été la priorité. Les activités des CES ont repris progressivement auprès des populations éloignées du système de santé, avec un minimum d'activité à réaliser à hauteur de 30 %, à compter de septembre et au profit des personnes de moins de 65 ans, éloignées du système de santé.

Afin d'accompagner les CES à cette reprise d'activité, le Cetaf a diffusé un guide sanitaire pour l'organisation de la reprise d'activité des CES, et un document décrivant une démarche et des éléments de langage pour aborder avec le consultant son vécu en lien avec l'épidémie de la Covid-19 et les retentissements sur sa santé ainsi qu'un questionnaire.

Malgré ce contexte, l'activité du Cetaf a, en effet, été maintenue, en télétravail, pendant les deux confinements. La digitalisation des pratiques internes et des relations professionnelles s'est accélérée.

Certaines actions, en lien avec les CES n'ont pu être réalisées, mais le Cetaf a continué d'apporter son soutien au réseau de l'Assurance Maladie comme en témoigne ce rapport d'activité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' and 'D' followed by a horizontal line.

SOMMAIRE

Présentation du Cetaf	4
Les faits marquants	6
Les chiffres clefs	
Pour en savoir plus :	
- Accompagner les CES dans la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution de l'Examen de prévention en santé	
Développer des actions d'amélioration du recrutement pour les interventions en prévention.....	12
L'Examen de prévention en santé.....	14
Sages 2	20
- Accompagner les CES dans la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution des séances d'Education en santé.....	21
- Accompagner les CES dans la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution des programmes d'Education thérapeutique du patient	23
- Accompagner les CES dans la mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution de l'action "Tabac : ici, commencez à arrêter".....	25
- Proposer une offre de formations aux professionnels des CES.....	26
- Valoriser l'action des CES au sein du réseau de l'Assurance Maladie et à l'externe.....	29
- Apporter un soutien dans la mise en œuvre de la cohorte CONSTANCES	30
- Rédiger un référentiel de pratiques répondant aux besoins du service médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).....	32
Lexique.....	34
Annexes	35
Contact.....	44

PRÉSENTATION DU CETAF



Depuis plus de 25 ans, le Centre technique d'appui et de formation des Centres d'examens de santé (Cetaf) œuvre au service de la santé publique en accompagnant les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), les Unions de Caisses et les Centres d'examens de santé (CES) dans l'enrichissement et la mise en œuvre de leur offre de services.

Association privée à but non lucratif, le Cetaf élabore des interventions en prévention et accompagne les CES, CPAM et Unions de Caisses en les outillant et en favorisant les échanges entre eux, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (Cnam). Le Cetaf propose également des formations pour les personnels de l'Assurance Maladie et autres acteurs en santé.

Le Cetaf est un acteur de santé publique, spécialiste de l'ingénierie en prévention et de la promotion de la santé. À ce titre :

- Il traduit les stratégies gouvernementales de santé publique en actions concrètes et opérationnelles allant de la conception à l'évaluation en passant par la formation ;
- Il développe des projets innovants en prévention et contribue à la recherche en santé publique.



Le Cetaf, un centre d'ingénierie en prévention

Ses missions

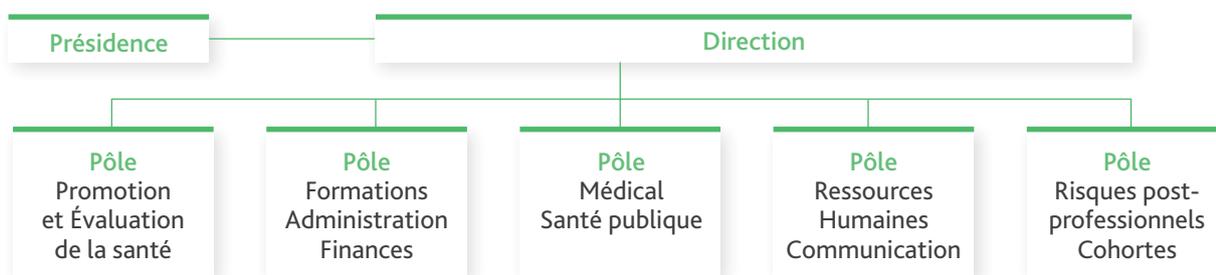
- **Accompagner** les CES dans la mise en œuvre de leurs interventions en prévention (examen de prévention en santé, action d'éducation en santé et d'éducation thérapeutique du patient) ;
- **Participer à l'évolution** de l'offre de services des CES ;
- **Permettre** en priorité aux personnes vulnérables, fragilisées et/ou éloignées du système de santé, de bénéficier d'un examen de prévention en santé (EPS) ;

- **Animer et valoriser** les CES et leurs métiers ;
- **Favoriser** le développement des compétences des professionnels de santé (CES, CPAM, Unions de Caisses et autres acteurs en santé), notamment sur le champ de la prévention ;
- **Contribuer** aux études nationales de santé publique.

Son organisation

Le Cetaf est composé d'une trentaine de salariés sur le site de Saint-Étienne et d'une dizaine de personnes sur le site parisien.

Cinq pôles de compétences :



Les compétences du Cetaf sont développées et mises en œuvre par une **équipe transversale et pluridisciplinaire**.

Ses valeurs

L'innovation, le service, la coopération et la confiance, sont les quatre valeurs partagées au quotidien par chacun des collaborateurs du Cetaf. Ces valeurs reflètent le sens de leur travail, sont omniprésentes dans les choix de l'entreprise et font partie intégrante de sa stratégie.



LES FAITS MARQUANTS

[1 / 3]

L'Examen de prévention en santé (EPS)

Amélioration du recrutement

Une nouvelle stratégie de recrutement par requêtes issues des bases de données des CPAM a été élaborée.

Le catalogue des requêtes a été mis à jour.

Le processus d'information et d'invitation des assurés a été finalisé. Il contient notamment des outils de promotion de l'EPS pour les CPAM et les partenaires.

Réalisation de l'activité des CES en période de pandémie

La contribution des CES aux activités de contact tracing a été la priorité. Les activités des CES ont repris progressivement auprès des populations éloignées du système de santé, avec un minimum d'activité à réaliser à hauteur de 30 %, à compter de septembre et au profit des personnes de moins de 65 ans, éloignées du système de santé.

Un guide sanitaire pour l'organisation de la reprise d'activité des CES et un document décrivant une démarche et des éléments de langage pour aborder avec le consultant son vécu et les retentissements sur sa santé ont été élaborés par le Cetaf et mis à disposition du réseau des CES.

Evolution de l'EPS

De manière plus générale, concernant l'EPS :

- Deux mises à jour du référentiel de pratiques ont été réalisées. Le suivi de la mise en œuvre du dépistage des chlamydiae et de la vaccination de rattrapage a été assuré ;
- La campagne consentement (voir annexe 1) dans les relations affectives a été mise en œuvre ;
- La LR-DDGOS-83-2020 (voir annexe 2) précisant les modalités de mise en œuvre des suivis socles des orientations est parue ;
- Le cahier des charges de l'outil de gestion des suivis socles des orientations a été rédigé ;
- Les procédures nécessaires à l'achat de systèmes analytiques pour le dépistage des chlamydiae ont été finalisées ;
- Les éléments nécessaires à l'achat de systèmes analytiques (hématologie, biochimie-immunologie et HbA1c) ont été élaborés ;
- Le questionnaire de satisfaction de l'EPS à destination des assurés a été refondu ;
- L'évaluation de la mise en œuvre du référentiel de pratiques de l'EPS a été construite.

CESnet a été mis à jour pour faciliter l'appropriation, par les CES, des informations, documents et outils mis à disposition par le Cetaf.

Des échanges et partage de pratiques ont été réalisés sur trois thématiques : la vaccination de rattrapage, les chlamydiae et les primo-consultants.

Sages 2

En 2020, le Cetaf a été impliqué sur le projet Sages 2. Il a apporté son conseil métier et a réalisé des métriques au CES de Bègles. Il a participé aux instances de pilotage du projet et a conçu le dispositif de formation et défini des contenus de formation. Enfin, il a préparé un dossier informationnel pour la CNIL et recensé les évolutions de l'outil à prévoir.

L'Education en santé (EES)

Un plan d'actions a été adopté suite aux préconisations issues du focus groupe « Explorer les freins et leviers à la mise en œuvre de l'offre d'EES », de l'analyse des indicateurs d'activité CESnet et de l'analyse des échanges et partage de pratiques.

L'Education thérapeutique du patient (ETP)

14 sessions de formation à l'appropriation des évolutions des programmes ont eu lieu malgré la situation sanitaire. La première session de formation de 40h à l'éducation thérapeutique, en adéquation aux nouveaux programmes, a été dispensée.

Un espace Offre de service ETP a été ouvert et alimenté sous CESnet.

Les résultats de l'expérimentation ETP Facteurs de risque cardiovasculaire ont été rendus sous la forme d'un rapport, d'une note de synthèse et de deux rencontres du Conseil scientifique.

La définition de l'évaluation des programmes d'ETP a été revue sous une nouvelle formule.

Le système de gestion d'études a été modifié.

Les supports ETP ont été rénovés dont la nouvelle plaquette (voir annexe 8).

Tabac

L'appel à projet « Tabac : Ici commencez à arrêter » a été lancé en juillet 2020 : 35 CES ont répondu.

Les CES ont été outillés : guide pratique, outils de communication.

Des webinaires de lancement ont été organisés en décembre 2020 et en janvier 2021.

Formations

26 sessions de formation ont été annulées en raison de la pandémie dont 10 sessions concernant la thématique "S'approprier les évolutions des programmes ETP dans les CES".

Les orientations de formation pour les années 2020-2022 ont été définies.

Les formations Sages 2 ont été conçues et leur réalisation a démarré : e-learning, formations des formateurs, accompagnement des formateurs, pilotage et accompagnement de la phase de démultiplication auprès des utilisateurs finaux.

Les actions de DPC, sur la période, pour assurer la validation des obligations DPC des professionnels de santé, ont été définies.

L'organisme de formation du Cetaf s'est préparé en 2020 pour satisfaire les 7 critères qualité exigés par la nouvelle certification nationale unique. A l'issue de l'audit qui s'est déroulé le 18 juin, l'organisme de formation du Cetaf a obtenu la certification « Qualiopi » pour une durée de trois ans. Cette Certification représente un gage de qualité de ses actions de formation.

Valorisation

Une nouvelle communication au réseau des CES, via le nouveau média *InterfaCES*, en lieu et place de l'ancien *Réseaux*, a été instaurée (voir annexe 7).

Constances

Les EPS Constances ont repris, dans tous les centres dédiés à cette mission, dès septembre 2020.

La transition entre le processus d'inclusion actuellement en place vers le processus de réinvitation dans les 4 nouveaux CES qui ont rejoint Constances en 2016 est en cours.

L'équipe Constances assure un soutien aux CES pour favoriser le retour des réinvités et augmenter le nombre d'inclusions dans la biobanque.

Un courrier de restitution des résultats du bilan fonctionnel au volontaire a été réalisé.

Sur 2020, l'équipe a contribué au projet Sages 2 en validant les données restituées, en définissant les modalités de restitution des informations et en contribuant au dossier CNIL informationnel.

Une association des volontaires a été créée et une convention avec le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pour la sécurité des données des volontaires a été signée.

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

L'OFII a souhaité faire évoluer la visite médicale des étrangers primo-arrivants vers une véritable visite de prévention dénommée « Rendez-Vous Santé » (RVS) dont l'objectif est de repérer et/ou dépister les problèmes de santé et d'orienter précocement les personnes vers les structures de soins le cas échéant. Dans ce cadre, l'OFII a souhaité s'appuyer sur un référentiel de pratiques détaillant le contenu et les modalités de réalisation de ce RVS. Pour ce faire, après sollicitation et accord du Directeur Général de la Cnam, l'OFII s'est appuyé sur le Cetaf.

Le Cetaf a réalisé le référentiel RVS au cours de l'année 2020 en s'appuyant sur les dernières recommandations nationales et/ou internationales en prévention et en promotion de la santé pour les populations migrantes.

LES CHIFFRES CLEFS

[1/3]

La FAQ et "Besoin d'aide une question"



77

Réponses ont été apportées aux CES :
34 sur l'EPS, **17** sur l'ETP, **3** sur l'EES
et **1** sur les échanges et partage de pratiques.

L'Examen de prévention en santé

Sur l'amélioration du recrutement :



1

catalogue des
requêtes mis
à jour.



1

plaquette
généraliste de
présentation
de l'EPS (voir
annexe 9).



1

La plaquette de
présentation de
l'EPS « jeune
retraité » (voir
annexe 9).



1

1 diaporama de
promotion de l'EPS et
de l'offre de services des
CES pour les CPAM et
partenaires.

Sur le déploiement du dépistage des chlamydiae et la mise en œuvre du rattrapage vaccinal :



- Le dépistage des chlamydiae a été mis en œuvre dans **42 CES** soit **46% des CES**. Parmi les **50 restants**, **35** sont en attente de l'installation des automates sur 2021.
- Le rattrapage vaccinal a été mise en œuvre dans **48 CES**, soit **52% des CES**. La vaccination de rattrapage est engagée dans **84% des CES** (mise en œuvre réalisée + mise en œuvre prévue).



1

article paru dans la
revue Réseaux
(voir annexe 3)



2

articles dans *InterfaCES* (voir annexe 4) sur le guide
sanitaire COVID-19 et les témoignages des CES sur les
actions menées pendant le confinement.

Sur le test de passation du nouveau questionnaire de satisfaction :



- Plus de **80%** des questions sont complétées à un taux \geq **95%**.
- Pas de taux de complétude en dessous de **93%**.
- 96% des 136** consultants indiquent un temps de 10 minutes et moins pour compléter tout le questionnaire.
- 76 % des 136** consultants indiquent un temps de 1 à 5 minutes pour compléter le questionnaire.
- 81% des consultants** acceptent l'entretien. Ces entretiens ont permis de modifier certaines questions et d'en repositionner une dans le déroulé du questionnaire et de consolider une bonne compréhension des questions par les consultants.

Refonte du questionnaire de satisfaction de l'EPS à destination des assurés :



136

consultants ont complété le questionnaire lors du test de passation.



3

entretiens avec des professionnels de CES ont été réalisés.

25

entretiens avec des consultants ont été menés.

L'éducation thérapeutique du patient



159

professionnels formés en 2020 aux évolutions des programmes d'ETP, soit 209 depuis le déploiement de la formation (fin 2019), intervenants dans 54 CES différents.



Près de 33 000

patients ont participé depuis 2008 à des programmes ETP des CES dont **1 884** patients sur l'année 2020 : **1 270** en Diabète, **75** en BPCO, **108** en Asthme et **431** en FdRCV. À noter l'impact de la crise sanitaire sur le recrutement et la réalisation des activités ETP, avec une diminution de plus de 50% des inclusions.

DT2



5

CES ont été concernés par le renouvellement des autorisations ARS pour le programme ETP DT2

BPCO



1

CES ont été concernés par le renouvellement des autorisations ARS pour le programme BPCO

11

Professionnels de CES formés aux 40h en ETP

Asthme



5

CES ont été concernés par le renouvellement des autorisations ARS pour le programme Asthme

Asthme



1

demande initiale pour un programme ETP Asthme répartis sur 6 territoires ARS.

Le tabac



35

CES ont répondu à l'appel à candidature du projet « Tabac, ici commencez à arrêter »

Les formations



1

action de formation E-learning DPC conçue à destination des biologistes des CES.

14

sessions de l'action de formation « S'approprier les évolutions des programmes ETP dans les Centres d'examens de santé » mises en œuvre.

Constances



41 287

Volontaires pour la biobanque, donc **954 689** nombre d'aliquots



16

projets évalués



4

études sur la Covid-19 : SAPRIS, SAPRIS-SERO, SEROCO, SILVER-COVID



174

publications scientifiques



12 117

EPS réalisés en 2020 dont 9319 réinvités

Accompagner les CES dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution de l'Examen de Prévention en Santé

Développer des actions d'amélioration du recrutement pour les interventions en prévention



Accompagner les CES, CPAM et Unions de caisses dans leur stratégie de recrutement en accroissant l'efficacité des requêtes pour inviter les assurés à l'EPS.

Carine Chatain, Chargée de projets

Finalités et objectifs

Accompagner les CES, CPAM et Unions de caisses dans leur stratégie de recrutement en accroissant l'efficacité des requêtes pour inviter les assurés à l'EPS.

Ces travaux visent à simplifier les requêtes et améliorer les ciblage au regard de nouveaux critères.

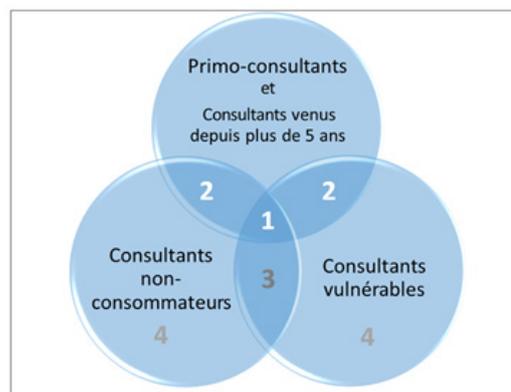
Finaliser le processus d'information et d'invitation des assurés.

Résultats obtenus et productions réalisées

• Nouvelle stratégie de recrutement par requêtes

Une nouvelle stratégie de recrutement par requêtes issues des bases de données des CPAM a été définie. Elle s'appuie sur le catalogue de requêtes actuel, sur les pratiques des CES et sur leurs orientations (objectif en fin de COG d'un taux de 62 % de public vulnérable et augmentation des primo-consultants). D'autre part, les travaux conduits sur l'EPS jeune retraité ont fait émerger de nouveaux critères généraux d'éloignement de santé notamment en ajoutant la notion de non-consommation de soins. La nouvelle stratégie doit permettre de favoriser l'invitation des publics cibles et permettre au plus grand nombre d'assurés vulnérables ou éloignés du système de santé d'accéder à un EPS.

L'utilisation des requêtes sera optimisée et renforcera l'approche populationnelle. Elle prendra la forme d'une requête globale permettant d'améliorer le ciblage au regard des critères prioritaires.



Développer des actions d'amélioration du recrutement pour les interventions en prévention

Le script de la requête et des recommandations sera diffusé aux CPAM et aux CES au cours de l'année 2021.

D'autre part, des échanges et partage de pratiques ont permis aux CES de s'interroger sur leurs difficultés et leur stratégie de recrutement pour inviter les primo-consultants.

• Processus d'information et d'invitation des assurés

Le processus d'information et d'invitation des assurés a été consolidé par l'ajout de nouveaux documents :

- La plaquette généraliste de présentation de l'EPS (voir annexe 8) ;
- La plaquette de présentation de l'EPS « jeune retraité » (voir annexe 8) ;
- Le bulletin d'inscription ;
- Le projet de lettre-réseau ;
- Les éléments de langage/scripts et diaporama de promotion de l'EPS et de l'offre de services des CES pour les personnels des CPAM ;
- Le diaporama de promotion de l'EPS et de l'offre de services des CES pour les Commissions Paritaires Locales.

Les documents déjà élaborés en 2019 ont été mis à jour suite à de nouvelles recommandations, notamment au vu de la situation des mineurs, cela a été le cas notamment du recueil de consentement.

Les plaquettes ont également été chartées selon la nouvelle charte graphique de l'Assurance Maladie diffusée fin 2020.

Accompagner les CES dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution de l'Examen de prévention en santé

L'Examen de Prévention en Santé



L'accompagnement au déploiement de l'Examen de prévention en santé (EPS) s'appuie sur plusieurs leviers, permettant ainsi d'adapter le dispositif en fonction des besoins des CES.

Emmanuel Amsallem, Responsable de projets

Finalités et objectifs

- Accompagner les CES dans la reprise d'activité suite au confinement lié à la Covid-19.
- Accompagner la mise en œuvre de l'EPS. Cela passe par les points suivants :
 - Réaliser la mise à jour du référentiel de pratiques ;
 - Suivre la mise en œuvre du dépistage des chlamydiae et de la vaccination de rattrapage ;
 - Accompagner à la mise en œuvre du RDV prévention jeune retraité ;
 - Interpréter des ECG dans les CES ;
 - Informer les professionnels des CES sur la mise en place de la complémentaire santé solidaire et du 100% santé ;
 - Déployer dans les CES la campagne sur le consentement dans les relations affectives ;
 - Préparer le cahier des charges pour l'outil de gestion des suivis des orientations et, suite à la parution de la lettre réseau, réaliser des web conférences d'information et de recueil des pratiques sur les suivis des orientations ;
 - Contribuer à la politique d'achat national des matériels pour les laboratoires de biologie de l'Assurance Maladie ;
 - Traiter les questions de la foire aux questions (FAQ), et celles issues de « Besoin d'aide, une question ? » ;
 - Adapter CESnet au développement des outils pour les CES.
- Préparer un guide pour accueillir les étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire ;
- Proposer une méthodologie concernant l'évaluation de l'EPS.

Résultats obtenus et productions réalisées

• Accompagner les CES dans la reprise d'activité suite au confinement lié à la Covid-19

Afin de préparer le retour des consultants dans les CES, le Cetaf a participé, en collaboration avec le DPPS, à la rédaction de deux documents :

- Un guide sanitaire pour l'organisation de la reprise d'activité des CES,
- Un document décrivant une démarche et des éléments de langage pour aborder avec le consultant son vécu en lien avec l'épidémie de la Covid-19 et les retentissements sur sa santé ainsi qu'un questionnaire.

• Accompagner la mise en œuvre de l'Examen de prévention en santé

L'accompagnement au déploiement de l'Examen de prévention en santé (EPS) s'appuie sur plusieurs leviers, permettant ainsi d'adapter le dispositif en fonction des besoins des CES et du degré de nouveauté de l'activité ou de la thématique.

Les trois axes principaux d'actions d'accompagnement sont l'animation, la communication et la formation. Certaines de ces actions sont transversales aux différentes offres que sont l'EPS, l'ETP et l'EES. Ils se déclinent notamment par :

- La formation : formations en e-learning, formations flash, formations sur des thématiques ou méthodologies ;
- La communication : articles dans Réseaux puis InterfaCES, lettres réseau, mises à jour de CESnet à chaque évolution du référentiel de pratiques et/ou création d'outils ;
- L'animation : maintien d'une dynamique d'échanges et partages de pratiques pendant le confinement en s'adaptant aux contraintes des CES, alimentation de la Foire aux questions, gestion de la rubrique « Besoin d'aide, une question », web-réunions de préparation, d'information à une mise en œuvre d'une nouvelle action, développement d'outils d'aide à la réalisation de l'EPS.

o Réaliser la mise à jour du référentiel de pratiques

Dans un but d'amélioration continue de la qualité, le référentiel de pratiques de l'EPS évolue tant sur son contenu en l'ajustant sur les dernières recommandations de la Haute autorité de santé que sur la forme dans un souci de clarté et d'accessibilité de ses différentes composantes (documents et outils).

Quatre Comités opérationnels (COMOP) ont eu lieu et deux diffusions ont été réalisées en juin et décembre 2020. 10 fiches thématiques ont été mises à jour dont :

- La fiche Surpoids et obésité : mise à jour avec les nouveaux repères du PNNS4 (programme national nutrition santé 2019-2023) ;
- Les fiches BPCO « dépistage » et BPCO « connue » : modifications suite à l'actualisation du guide du parcours de soins BPCO ;
- La fiche Tabac : modifications apportées dans les orientations avec le site "Tabac info service" ;
- La fiche Contraception : suppression de la mention des 15 ans pour les deux dispositifs de l'Assurance maladie visant à faciliter l'accès à la contraception pour toutes mineures ;
- La fiche Cancer du col de l'utérus : remplacement de l'examen cytologique par le test HPV-HR pour les femmes de 30 à 65 ans et ajout de la vaccination anti-HPV pour les garçons ;
- La fiche Cancer colorectal : ajout de l'objectif « Remettre un kit de dépistage pour les consultants sans médecin traitant déclaré » ;
- La fiche Vaccination : intégration des éléments sur le rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu, ou incomplètement connu en population générale.

Le chapitre de présentation générale du référentiel de pratiques a également été mis à jour en 2020 pour préciser différents points sur :

- La gestion des événements médicaux préoccupants ou graves, action centrale des CES pour s'assurer d'une prise en charge effective lors de la mise en évidence d'une altération de l'état de santé,
- Les orientations et les suivis socle des orientations,
- Les finalités de la synthèse de l'EPS.

L'actualisation des éléments juridiques ont eu pour incidence une modification du questionnaire socio-administratif et du modèle d'autorisation du représentant légal.

Enfin, le référentiel s'est enrichi du chapitre sur les suivis socle des orientations en fin d'année. L'information quant aux différentes modifications a été relayée par des courriels à l'ensemble des responsables de CES, des « alertes » CESnet et une lettre réseau spécifique « Les orientations vers le système de santé à l'issue de l'EPS et leur suivi » (LR-DDGOS-83/2020), diffusée le 11/12/2020 (voir annexe 2).

Un numéro de « Réseaux » a traité le sujet de la vaccination de rattrapage dans les CES (voir annexe 3).

o Préparer le cahier des charges pour l'outil de gestion des suivis des orientations et parution de la lettre Réseau.

Au cours de l'année 2020, le Cetaf a rédigé le cahier des charges pour la réalisation de l'outil de gestion des suivis socle des orientations. Les échanges avec la CPAM de Bordeaux ont été amorcés fin 2020 pour la préparation des spécifications détaillées permettant l'intégration de cette fonctionnalité dans l'outil Sages 2 en cours de validation nationale.

La lettre-réseau précisant les modalités de mise en œuvre des suivis socles a été finalisée en fin d'année et a été publiée en décembre (LR-DDGOS-83-2020) (voir annexe 2).

Ainsi, les web conférences d'information et de recueil des pratiques sur les suivis des orientations seront réalisées en 2021.

o Suivre la mise en œuvre du dépistage des chlamydiae

Le dépistage des Chlamydiae s'inscrit dans la stratégie de prévention auprès des jeunes de l'Assurance Maladie et a été généralisé en 2019 dans l'ensemble des CES.

Le Cetaf a réalisé le suivi de la mise en œuvre. 42 CES avaient mis en place le dépistage des chlamydiae. Sur les 50 CES restants, 35 sont en attente de l'installation des automates prévue sur 2021.

Afin de compléter l'accompagnement à la mise en œuvre de ce dépistage, une session d'Echanges et partages de pratiques a été réalisée représentant 9 CES.

o Suivre la mise en œuvre de la vaccination de rattrapage

La vaccination de rattrapage dans les CES s'inscrit dans la politique vaccinale de l'Assurance Maladie.

Le Cetaf a réalisé le suivi de la mise en œuvre de la vaccination. Cette dernière est réalisée dans 48 CES et prévue dans 29 CES.

Le Cetaf a organisé deux sessions d'Echange et Partage de Pratiques sur cette thématique représentant 7 CES.

o Interpréter des ECG dans les CES

Dans le cadre de leur activité, les médecins de CES doivent s'assurer de la qualité des interprétations des ECG. Ceci est une difficulté fréquente rencontrée par les médecins non spécialistes. La lecture et l'interprétation des ECG nécessitent une formation répétée, ainsi qu'un entraînement quotidien avec la possibilité de pouvoir confronter son interprétation à celle d'un cardiologue.

Dans la continuité du travail réalisé en 2019, au cours de l'année 2020, le Cetaf a consolidé le cadrage du projet visant à faciliter l'interprétation de l'ECG dans les CES :

- Description plus détaillée des différents chantiers ;
- Description plus détaillée des hypothèses de volumétrie et estimations des coûts ;
- Contact de 5 CES utilisant des solutions d'interprétations à distance des ECG et analyse des cahiers des charges réalisés par ces CES et des prix en vigueur ;
- Contact de deux sociétés afin de clarifier les délais de retour des interprétations et quelques choix technologiques.

o Informer les consultants sur l'accès aux droits et aux soins

La boîte à outils « Information des consultants sur l'accès aux droits et aux soins » a été revisitée en 2020 dans un but de simplification, de facilitation de son utilisation et de mise en cohérence avec les outils existants du référentiel de pratiques de l'EPS. En particulier, les fiches à contenu plus médical ont été supprimées car redondantes avec des outils du référentiel de pratiques de l'EPS.

Comme chaque année, plusieurs fiches ont été actualisées : service social de l'Assurance Maladie, la vaccination antigrippale, le parcours maternité, Sophia asthme et diabète.

Par ailleurs, dans la continuité de l'actualité en lien avec la mise en place de la complémentaire santé solidaire et du 100% santé, une webflash sur ces évolutions a été proposée aux professionnels des CES début 2020.

o Contribuer à la politique d'achat national des matériels pour les laboratoires de biologie de l'Assurance Maladie

Le Cetaf a participé à la finalisation des procédures pour l'achat de systèmes analytiques pour le dépistage des chlamydiae.

Le Cetaf a participé à l'élaboration des éléments nécessaires au renouvellement des systèmes analytiques en biologie (hématologie, biochimie-immunologie et HbA1c) sur le même modèle que celui des systèmes analytiques pour le dépistage des chlamydiae : le Cetaf a réalisé les estimations de volumétries de l'ensemble des laboratoires de biologie de l'Assurance Maladie et accompagné les biologistes dans la rédaction d'un cahier des charges commun pour chaque type de système analytique.

o Traiter les questions de la foire aux questions (FAQ), et celles posées sur « Besoin d'aide, une question ? »

L'implémentation régulière de la FAQ permet d'accompagner les CES lors de l'évolution de certaines actions. Ainsi, 31 nouvelles questions/réponses FAQ ont été mises en ligne réparties par thèmes (24 sur la Covid-19, 4 sur "Tabac, ici commencez à arrêter", 1 sur HPV, 1 sur Vaccination et 1 sur la NFS).

De la même façon, l'appui aux CES s'accompagne d'un certain nombre de réponses à des questionnements. Ces questions sont posées sous CESnet, dans la rubrique « Besoin d'aide, une question ? » ou par mail ou téléphone. Ces dernières sont intégrées dans cette rubrique et les réponses faites directement aux CES demandeurs.

Soixante-dix-sept réponses ont été apportées aux CES : 34 sur l'EPS, 17 sur l'ETP, 3 sur l'EES et 1 sur les échanges et partage de pratiques.

De plus, sur des thèmes spécifiques de l'année 2020, 19 éléments de réponses ont été rédigés sur la Covid-19/reprise d'activité et 3 sur l'action « Tabac, ici commencez à arrêter ».

o Adapter CESnet au développement des outils pour les CES

Une restructuration de CESnet a été menée afin de répondre aux besoins de ces utilisateurs exprimés via une enquête réalisée au cours de laquelle 87 personnes ont répondu. Une vidéo indiquant le sens et la motivation de ces évolutions a été tournée, l'objectif étant de communiquer sur la logique retenue pour faciliter la navigation des utilisateurs : une logique calquée sur le parcours du consultant (avant son arrivée au CES, pendant sa présence au CES et suite à sa venue) pour toutes les offres (EPS, ETP, EES). Un tutoriel a été réalisé également pour accompagner la prise en main de ce nouveau CESnet.

o Accompagner à la mise en œuvre du RDV prévention jeunes retraités

Instauré dans le cadre d'une convention nationale entre la Cnam, la CCMSA, la CNAV, l'AGIRC-ARRCO et le ministère des affaires sociales et de la santé, le RDV prévention jeunes retraités est une déclinaison de l'approche populationnelle senior de l'EPS à destination des nouveaux retraités. Il vise à répondre aux besoins spécifiques de santé des jeunes retraités dans l'année qui suit le passage à la retraite. Les jeunes retraités sont ciblés sur des critères économiques et/ou d'éloignement du système de soins, critères communs à tous les CES.

L'approche populationnelle s'appuie sur :

- Une modulation spécifique en lien avec les problématiques de santé des personnes âgées de 55 à 65 ans et les recommandations actuelles pour ce public
- Une prise en compte des troubles sanitaires et sociaux interférant avec le passage à la retraite
- Une attention particulière concernant :
 - o La santé mentale (anxiété, dépression, mal-être, stress, sommeil, isolement...);
 - o La situation d'aidant familial ;
 - o La promotion du bien vieillir.

Dans la poursuite des travaux de 2019 sur la préparation de ce RDV prévention jeunes retraités, le Cetaf a participé à l'outillage des CES pour la mise en œuvre : guide pratique, courrier d'invitation et flyer de promotion, outil d'aide au dialogue, indicateurs de suivi.

Le Cetaf a également contribué à la préparation de la lettre-réseau qui précisera les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, lettre-réseau dont la parution est programmée début 2021.

• **Proposer une méthodologie concernant l'évaluation de l'EPS**

En 2020, le Cetaf s'est focalisé en termes d'évaluation en lien avec l'EPS sur, d'une part, la refonte du questionnaire de satisfaction de l'EPS à destination des consultants et, d'autre part, à la préparation de l'évaluation de la mise en œuvre du référentiel de pratiques de l'EPS.

o Refonte du questionnaire de l'EPS à destination des consultants

Une nouvelle version du questionnaire national de satisfaction de l'EPS à destination des consultants (Evaluer pour Evoluer) a été réalisée. Ce questionnaire avait été mis à disposition des CES dans le cadre de la démarche qualité en 2007 et mis à jour en 2010 puis 2013.

Le questionnaire a été revu dans l'objectif d'améliorer sa pertinence en lien avec l'évolution de l'EPS. Des tests de passation ont été réalisés dans 2 CES (CES de la Loire et du Rhône) afin de tester son acceptabilité auprès des consultants et des professionnels des CES.

Les modalités de passation et de saisie ont été adaptées dans un but de simplification et pour répondre au mieux aux différentes organisations des CES.

Cette nouvelle version et les modalités pratiques ont été mises à disposition des CES début février 2021 et sont disponibles sur Cesnet dans la rubrique « Evaluation ».

o Préparation de l'évaluation de la mise en œuvre du référentiel de pratiques de l'EPS

La lettre réseau LR_DDGOS_88_2016, publiée en 2016, qui présentait la nouvelle version du référentiel de pratiques de l'EPS, prévoyait un déploiement progressif et une évaluation de la mise en œuvre de ce référentiel.

Dans ce cadre, le Cetaf a travaillé avec la Cnam à la préparation de cette évaluation.

L'objectif de cette évaluation est d'avoir une vision de la mise en œuvre du référentiel de pratiques de l'EPS au niveau de chaque CES.

Le Cetaf a produit les questions évaluatives, la méthodologie d'évaluation et une première version du questionnaire qui, après finalisation, sera adressée à chaque CES au cours du 1er semestre 2021. Un groupe de travail de sept CES sera associé à la poursuite des travaux préparatoires.

Accompagner les CES dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution de l'Examen de prévention en santé

Sages 2



Le Cetaf a participé à la définition de la démarche et des principes retenus pour le déploiement de l'outil notamment sur le volet formations.

Sylviane Faure, Directrice déléguée

Finalités et objectifs

Apporter une expertise métier dans le cadre du développement du logiciel Sages 2 et concevoir les formations à l'outil.

Résultats obtenus et productions réalisées

Le Cetaf a participé à la définition de la démarche et des principes retenus pour le déploiement de l'outil notamment sur le volet formations. Dans ce cadre, il a élaboré le dispositif de formation à Sages 2, a conçu le module de formation E Learning, a réalisé les déroulés pédagogiques des formations « configureurs », « administratifs », « médicaux et paramédicaux » et a démarré la mise à jour des supports de formation en lien avec la CPAM de Bordeaux.

Par ailleurs, il a participé aux différents chantiers du projet.

Sur l'informationnel, il a participé à la définition du contenu des tableaux de bord, a contribué à l'élaboration du dossier CNIL et est monté en compétences sur l'outil de reporting utilisé.

Concernant la gestion des évolutions de Sages 2, il a été mobilisé sur la définition de l'organisation à mettre

en place et sur le recensement et la priorisation des évolutions à réaliser. Il s'est assuré de l'intégration des mises à jour du référentiel de pratiques dans Sages 2 et a démarré la rédaction des expressions de besoin nécessaires.

Il a analysé des synthèses et compte-rendus en vue de produire un guide pour les professionnels formés.

Il s'est aussi investi sur les chantiers traçabilité, échanges biologie, marquage CE et communication.

Le Cetaf a réalisé des métriques au CES de Bègles. Il a été impliqué dans le process de validation nationale de l'application. Il a participé aux instances de pilotage du projet.

Accompagner les CES dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution des séances d'éducation en santé



Accompagner les professionnels des CES dans la prise en main et l'utilisation des outils des séances collectives

Louisa Beyragued, Chargée de projets

Finalités et objectifs

- Accompagner les professionnels des CES dans la prise en main et l'utilisation des outils des séances collectives.
- Suivre la mise en œuvre de l'offre.
- Etablir des préconisations pour la mise en œuvre des séances collectives EES à la suite du focus group, des données d'activités et des Echanges et Partage de Pratiques.
- Adapter les outils pour l'animation des séances Activité physique pour les jeunes.

Résultats obtenus et productions réalisées

• Accompagner dans la mise en œuvre

Des séances d'échanges et partage de pratiques ont été organisées à destination des personnes en charge du déploiement de l'offre et des personnels en charge de l'animation des séances collectives sur l'utilisation des outils EES. Une séance sur quatre a été réalisée et trois annulées du fait du contexte lié à la Covid-19.

Les guides d'animation et supports des séances collectives Surpoids et Tabac (séance longue) ont été actualisés et retravaillés en poursuivant la ligne directrice des déroulés des autres guides de l'offre d'EES.

Des outils d'animation pour la thématique Tabac ont été actualisés (Cartes « Etat d'esprit, vis-à-vis du sevrage tabagique » et « Test de Horn ») et mis à disposition de l'ensemble des CES.

Les outils pour l'animation des séances Surpoids-Activité physique ont été revisités et actualisés avec notamment les ressources mises à disposition sur le site « Manger Bouger » de Santé Publique France.

Des réponses aux différentes sollicitations des CES (mails – Tel - Rubrique Cesnet « Besoin d'aide, une question ») ont été données.

Concernant la communication auprès des CES : un dossier dans la revue InterfaCES n°1 sur « la stratégie de prévention de l'Assurance Maladie envers les jeunes 16 à 25 ans : Quel est le rôle des CES ? » a été publié en novembre 2020 rappelant les thématiques à destination des jeunes qui sont inscrits dans l'offre EES et mentionnant une campagne de sensibilisation sur « le non-consentement » se rapportant à la thématique « Vie affective et sexuelle » et pouvant être abordé lors des séances d'EES.

• Suivi de la mise en œuvre

Le questionnaire de satisfaction (remis à l'issue des séances collectives EES) ainsi que son mode de passation ont été revisités en vue d'une simplification d'utilisation et pour faciliter sa mise en œuvre (en particulier, saisie en ligne).

L'analyse des indicateurs d'activité CESnet de l'année 2019 a été réalisée. Cette analyse a été enrichie d'une analyse par taille des CES (petit, moyen et grand) et par zone géographique (par région). Du fait de la crise sanitaire, le suivi des indicateurs d'activité 2020 n'a pas été réalisé.

La synthèse du focus group réalisé en 2019 sur les freins et leviers à la mise en œuvre de l'offre EES a été réalisée. Elle a conduit, ainsi que l'ensemble des informations recueillies sur le suivi de la mise en œuvre (indicateurs d'activité, échanges et partage de pratiques) à la proposition de pistes d'amélioration et de préconisations. Celles-ci seront mises en œuvre à partir de 2021 et feront l'objet de communication dans la revue InterfaCES.

Accompagner les CES dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution des interventions en prévention

Éducation thérapeutique du patient



Accompagner les CES dans la mise en œuvre des évolutions des programmes d'ETP

Angélique Delorme, Chargée de projets

Finalités et objectifs

- Accompagner les CES dans la mise en œuvre des évolutions des programmes d'ETP.
- Elaborer et mettre à disposition les outils nécessaires au déploiement des nouveaux programmes.
- Suivre et évaluer la réalisation des programmes ETP des CES et la mise en œuvre des évolutions des programmes.
- Exploiter les données de l'expérimentation ETP Facteurs de risque cardiovasculaire et valoriser les résultats.
- Accompagner les CES pour la préparation des dossiers de renouvellement des autorisations ARS arrivées à l'échéance des 4 ans d'autorisation, et des dossiers de suivi annuel des programmes ETP auprès des ARS.

Résultats obtenus et productions réalisées

• **Accompagnement à l'appropriation des évolutions des interventions en prévention en éducation thérapeutique du patient**

Pour accompagner les équipes des CES, la stratégie de déploiement des évolutions et de suivi de leurs mises en œuvre, élaborée en 2019, a été appliquée.

o **Formation des professionnels des CES**

Une formation prioritaire de 2 jours à l'appropriation des évolutions des programmes à destination des professionnels mettant en œuvre l'ETP dans leur CES a été proposée. Ainsi, 14 sessions se sont ajoutées aux 4 déjà réalisées en 2019, ce qui a permis de former 209 professionnels répartis dans 54 CES. Les 3 dernières sessions de formation devraient avoir lieu d'ici début février 2021.

La formation de 40 h à l'éducation thérapeutique (retirée du catalogue de formation pendant le temps des travaux de rénovation) a été entièrement retravaillée et une 1ère session a pu avoir lieu en septembre et décembre 2020, co-animée par une infirmière et un patient-intervenant.

Dans un souci de vision globale sur l'accompagnement « métier » proposé aux CES qui déploient des programmes ETP, une stratégie de formation a été conçue ; elle prévoit notamment une offre de formation aux pathologies en lien avec les programmes, avec une mise en œuvre en 2021 sur les pathologies diabète et cardiovasculaire.

o Outils pour la mise en œuvre

Afin de faciliter l'accès à l'information des CES sur les programmes ETP, un espace Offre de service ETP a été ouvert sous CESnet et est alimenté par des outils permettant le déploiement progressif des évolutions (ex : guide d'entretien, déroulement type d'un atelier...).

Un nouvel outil de présentation des offres ETP des CES à destination des patients commun aux quatre programmes (plaquette déclinée avec deux visuels - voir en annexe 9) ainsi que la mise à jour de la notice d'information et du formulaire de consentement du patient ont été réalisés et mis à disposition des CES.

Une FAQ dédiée aux questionnements en lien avec les évolutions et leur déploiement a été ouverte.

Un nouveau dossier patient a été conçu en cohérence avec les évolutions des programmes en particulier s'agissant des données nécessaires à l'évaluation. Sa déclinaison sous la forme d'un nouveau Système d'Information a également été réalisée, système qui sera mis à disposition des professionnels des CES courant février 2021.

o Suivi de la mise en œuvre des évolutions des programmes ETP

Un pilotage conjoint Cetaf/Cnam tout au long de l'année 2020 a permis de s'assurer de la mobilisation de l'ensemble des équipes ETP sur la formation de 2 jours à l'appropriation des évolutions et ce malgré les annulations et reports de sessions dus à la situation sanitaire.

Le suivi du déploiement des évolutions, qui a donné lieu à deux points d'étape (avril et novembre), s'est appuyé principalement sur les observations réalisées au cours des sessions de formation à l'appropriation des évolutions et sur les réponses aux questionnaires de satisfaction et des acquis de la formation.

Une mise à jour des indicateurs d'activité CESnet a été proposée afin que les CES puissent rendre compte de la réalisation de la diversification des offres réalisées avec les patients qu'ils reçoivent.

• Evaluation des programmes d'ETP

L'expérimentation du programme ETP Facteurs de risque cardiovasculaire étant arrivée à son terme, les données (portant sur les 1398 patients inclus d'octobre 2015 à février 2018) ont pu être analysées et ont donné lieu à la rédaction d'un rapport d'expérimentation et d'une note de synthèse. De plus, les résultats ont fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil scientifique à l'occasion de deux rencontres (octobre et décembre). La démonstration de la faisabilité de cette activité, la satisfaction des patients et des médecins traitants ainsi que les changements observés (cliniques et comportements) permettent d'envisager la généralisation du programme à partir de 2021.

• Autorisation et renouvellement des autorisations ARS des programmes d'ETP et suivis annuels

Un dossier d'autorisation et les évaluations quadriennales de 5 CES pour le programme ETP Asthme ont été préparés conjointement Cetaf/CES/Cnam. Par ailleurs, la campagne de renouvellement de l'ETP DT2 et BPCO s'est poursuivie sur l'année 2020.

Les rapports d'activités de chaque CES et chaque programme ETP faisant état des données de 2019, permettant de renseigner le suivi annuel ARS, ont été mis à disposition directement via le SGE (système d'information des programmes d'ETP).

Un soutien statistique a été apporté auprès des CES pour répondre aux demandes spécifiques de certaines ARS (indicateurs qui ne sont pas disponibles directement via le SGE).

Accompagner les CES dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'évolution de l'action "Tabac : Ici, commencez à arrêter"



Le projet vise à mettre en place au sein de CES volontaires des consultations d'aide au sevrage tabagique

Catherine Sass, Coordinatrice de projets

Finalités et objectifs

- L'orientation de l'assuré vers des structures d'aval au regard des résultats issus de l'EPS est un axe important de l'EPS. Elle a pour objectif de faciliter la réalisation des soins ou la prise en charge de la situation médicale observée lors de l'EPS.
- Plus spécifiquement pour 2020, il s'agissait de participer à la mise en place dans les CES du projet « Tabac : Ici, commencez à arrêter ».

Résultats obtenus et productions réalisées

Le projet « Tabac : Ici, commencez à arrêter »

Le projet vise à mettre en place au sein de CES volontaires des consultations d'aide au sevrage tabagique à destination des fumeurs qui ont réalisés un EPS et proposer si besoin une prescription de traitement de substitution nicotinique. Ce projet fait l'objet d'un financement dédié par le fonds de lutte contre les addictions pour une durée initiale de 2 ans, d'un partenariat avec la société française de tabacologie et d'une évaluation spécifique, à partir notamment des données saisies sur la plateforme CDTnet.

Le Cetaf a apporté son soutien à la Cnam dans la

préparation et le suivi de l'appel à candidature qui a été lancé en juillet 2020. 35 CES ont répondu favorablement.

Par ailleurs, un guide pratique et des outils de communication (vignette, affiche, flyer - Voir annexe 5) ont été réalisés. Le projet a été lancé officiellement fin décembre lors d'un webinar préparé et animé conjointement Cnam/Cetaf.

Une deuxième vague d'appel à projet a été lancée mi-janvier 2021.

Proposer une offre de formations aux professionnels des CES



L'organisme de formation du Cetaf
a obtenu la certification
« Qualiopi »

Marianne Lopez, Chargée de formation

Finalités et objectifs

Accompagner les CES dans la réalisation de leurs missions en leur proposant des formations en lien avec leur métier et en particulier avec l'examen de prévention en santé.

Résultats obtenus et productions réalisées

• Programmation, organisation et suivi des sessions de formations (global) :

41 sessions de formation ont été programmées pour les CES :

- 34 présentielles,
- 5 blended-learning,
- 2 E-learning.

En tout, 379 professionnels de santé ont participé aux formations. Ils étaient 476 en 2019.

- 319 aux formations présentielles,
- 49 aux formations blended-learning,
- 11 aux formations E-learning.

En moyenne, la note de satisfaction des formations est de 95 %.

Pour compléter son offre de formation, le Cetaf met à disposition des professionnels de santé des webinaires appelés Web flash qui portent sur un sujet spécifique. En 2021, 14 Web flash ont eu lieu, 596 professionnels de santé ont participé et la moyenne de la satisfaction de ces Web flash est de 92 %.

• Programmation, organisation et suivi des sessions des priorités de formations

- « S'approprier les évolutions des programmes d'éducation thérapeutique des patients des CES » : 14 sessions ;
- « Intégrer une approche éducative au cours de l'EPS » : 5 sessions ;
- « Aborder les problématiques de santé des jeunes au cours de l'EPS » : 2 sessions ;
- « Repérer les conduites addictives » : 2 sessions ;
- « Réaliser un frottis » : 2 sessions ;
- « Aborder la vie affective et sexuelle en entretien individuel » : 1 session.

Sur 34 sessions de formations présentiels, 26 étaient des formations prioritaires, soit 62 %, et 226 professionnels de santé y ont participé. En moyenne, la note de satisfaction de ces formations prioritaires attribuée par les participants est de 94 %.

• Certification Qualiopi

L'organisme de formation du Cetaf s'est préparé en 2020 pour satisfaire les 7 critères qualité exigés par la nouvelle certification nationale unique. A l'issue de l'audit qui s'est déroulé le 18 juin, l'organisme de formation du Cetaf a obtenu la certification « Qualiopi » pour une durée de trois ans. Cette certification représente un gage de qualité de ses actions de formation.



• Nouvelle formation « Réaliser une spirométrie »

La nouvelle formation « Réaliser une spirométrie » aurait dû se mettre en œuvre en 2020. Les premières sessions étaient programmées en novembre et décembre. Cependant, l'examen spirométrique représentant un fort risque de contamination à la Covid-19, cette thématique de formation est actuellement suspendue.

• Une formation en ligne pour le contact tracing

En fin d'année, le Cetaf a été contacté par la Cnam pour mettre à disposition trois séquences E-learning de la formation « Intégrer une approche éducative » afin de former du personnel sur le contact tracing. En effet, ce dernier avait besoin d'acquiescer des éléments de connaissance sur les principes de l'approche éducative, les styles relationnels et l'écoute active dans le but de développer une posture et un dialogue adaptés aux messages de prévention qu'il doit délivrer dans le cadre du contact tracing.

• Le développement professionnel continu (DPC)

- Action de formation

Parmi les 41 sessions de formations programmées en 2020, 27 se sont faites dans le cadre du DPC. 233 professionnels de santé ont validé une action de formation DPC dont 24 médecins responsables, 81 médecins, 106 infirmiers, 13 dentistes, 9 diététiciens.

- Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques

La mise en œuvre des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles constitue, au-delà de la simple validation des obligations de formation continue pour les professionnels de santé, une opportunité pour les CES d'initier de réels parcours pour leurs consultants et pour le Cetaf de poursuivre la mise en œuvre de l'EPS rénové à travers l'utilisation et l'appropriation par les professionnels de santé des outils du référentiel de pratiques telles que les fiches thématiques.

Deux actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles ont été conçues pour permettre aux professionnels de santé des CES de satisfaire intégralement leur obligation triennale de DPC :

- « Repérage des conduites addictives dans les CES »
- « Dépistage du cancer du col utérin dans les CES »

Le contexte de la pandémie n'a malheureusement pas permis de mettre en œuvre ces actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en 2020.

En 2021, les actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques recommencent. La première session « Repérage des conduites addictives dans les CES » a débuté le 1er décembre 2020 pour 6 CES, soit 27 participants.

• Concevoir de nouvelles formations

En 2020, le Cetaf a conçu la formation présentielle « Education thérapeutique : 40 heures » ainsi que la formation E-learning : « Introduction de la biologie moléculaire dans les laboratoires de biologie médicale des CES : application à la détection simultanée de Chlamydia trachomatis et Neisseria gonorrhoeae », à destination des biologistes.

La formation « Réaliser et interpréter un ECG » à destination des infirmiers et des médecins des CES est toujours en cours de conception. Le contexte de la pandémie a mobilisé fortement le Professeur avec lequel le Cetaf conçoit le contenu de la formation.

• Concevoir l'offre 2021

Dans le cadre de la digitalisation de son activité, le Cetaf a numérisé l'offre de formations 2021 qui est désormais accessible depuis un catalogue en ligne. Les liens pour accéder à ce nouveau catalogue ont été transmis aux CES et aux CPAM en fin d'année 2020 et ont été ajoutés à certains mails envoyés régulièrement à ces derniers.

Toutefois, un catalogue numérique en version PDF a également été adressé en début d'année 2021 aux CES, CPAM et UC. (Voir annexe 6)

L'offre de formations du Cetaf propose plusieurs actions de formations autour des thématiques suivantes :

- Accueil du public ;
- Conduites addictives ;
- Dépistage/prévention ;
- Education en santé/Education thérapeutique du patient ;
- Maladies chroniques ;
- Nutrition/Activité physique/Santé bucco-dentaire ;
- Santé mentale.

Valoriser l'action des CES au sein du réseau de l'Assurance Maladie et à l'externe



Ce nouveau support élaboré en 2020, en co-construction avec la Cnam et sous un format entièrement numérique et interactif, porte l'ambition de créer du lien entre les acteurs de la prévention du réseau de l'Assurance Maladie.

Alexandra Gonzalez, Chargée de communication

Finalités et objectifs

Rénover la communication aux CES, avec la volonté de poursuivre le virage numérique initié depuis quelques années au sein de l'Institution, en remplacement du journal d'information « Réseaux », créé en 2004.

Résultats obtenus et productions réalisées

- « Réseaux »

La publication du journal d'information « Réseaux » s'est achevée avec le n°51 paru en janvier 2020 (voir annexe 3).

- « *InterfaCES* »

Avec la refonte de l'animation du réseau des CES, la montée en charge des projets et programmes prioritaires, ainsi que la place prépondérante des CES dans la politique de gestion du risque de l'Assurance Maladie, la communication au réseau des CES devait être renouvelée en 2020. Ainsi, un nouveau média a été conçu :

« *InterfaCES* », le journal des actions de prévention des Centres d'examen de santé

Ce nouveau support élaboré en 2020, en co-construction avec la Cnam et sous un format entièrement numérique et interactif, porte l'ambition de créer du lien entre les acteurs de la prévention du réseau de l'Assurance Maladie, en donnant une vision claire de la stratégie et de sa déclinaison opérationnelle sur le terrain. Pour l'élaboration de ce média, un comité de rédaction Cetaf / Cnam a été mis en place.

Chaque trimestre, la parole est donnée aux acteurs de la prévention, et particulièrement aux CES, afin de valoriser leurs métiers, leurs actions et leurs pratiques quotidiennes au service de la prévention. Deux dossiers spéciaux par semestre viennent étayer le contenu, afin de traiter des sujets phares en lien avec la stratégie et l'actualité en matière de prévention.

Un premier numéro est paru début novembre 2020 (voir annexe 7).

Apporter un soutien dans la mise en œuvre de la cohorte CONSTANCES



Constances est une infrastructure nationale de recherche en biologie et santé. C'est une cohorte épidémiologique généraliste qui étudie la population adulte affiliée au régime de la Sécurité Sociale.

Anna Ozguler, Chargée de projets

Finalités et objectifs

- Réinvitation des 200 000 volontaires inclus dans la cohorte dans les CES et suivis régulièrement par questionnaires, par appariement annuel avec le Système national des données de santé (SNDS) et réinvitations régulières pour un nouvel examen dans les CES.
- Alimentation de la biobanque de sang et d'urine pour atteindre 80 000 volontaires d'ici 2021.

Résultats obtenus et productions réalisées

La pandémie de Covid-19 a contraint Constances à revoir sa stratégie scientifique et logistique durant l'année 2020 pour s'adapter à la pandémie, aux contraintes budgétaires, au vieillissement de la cohorte, aux contraintes de la biobanque, au calendrier des réinvitations et aux contraintes de sécurité des données.

- Constances a contribué à la recherche sur la Covid-19 à travers plusieurs études très enrichissantes : SAPRIS et SAPRIS SERO menées en coopération avec d'autres grandes cohortes (<https://www.constances.fr/actualites/2020/Taux-infection-COVID-resultats.php>) consistant en des questionnaires sur le Web et la réalisation de sérologies via un kit-buvard. Deux autres projets reposant uniquement sur Constances ont été également déployés : SEROCO sur la recherche d'anticorps anti SARS-COV 2 dans les sérums de 9000 volontaires stockés dans la biobanque, et SILVER COVID où 3 500 volontaires âgés de 65 ans et plus ont été interviewés téléphoniquement par les neuropsychologues Constances sur leur vie pendant le confinement, leur état de santé, avec une passation de tests cognitifs.

- **Réalisation et adaptation de l'EPS Constances** : La fermeture des CES puis leur implication dans le Contact tracing a mis un point d'arrêt à la réalisation des EPS Constances et la poursuite de la biobanque. Mais l'ensemble des CES a pu rouvrir son activité EPS dès septembre 2020 et reprendre les EPS Constances. Ainsi, plus de la moitié des objectifs a pu être réalisée. L'infection en elle-même oblige à l'arrêt de la réalisation des EPS parmi les volontaires âgés de 65 ans et plus, qui représentent près de la moitié des volontaires réinvités, et à la non-réalisation de la spirométrie. Il s'agit d'un véritable défi pour Constances en 2021 de proposer un examen aux volontaires ne pouvant plus se déplacer dans les CES. Une autre forme de « bilan » sera probablement réalisée à distance, son contenu sera à définir en accord avec les différentes parties. Concernant les **réinvitations**, l'impression et l'envoi des questionnaires papier se sont déroulés en fin d'année.

- **Biobanque** : Les inclusions pour la biobanque ont été ralenties en 2020 du fait de la Covid-19.

A ce jour, plus de 41 000 volontaires ont participé. L'objectif de recueillir des aliquots pour 80 000 volontaires en 2021 est probablement retardé, l'effort va se poursuivre néanmoins dans les deux prochaines années aussi bien pour des questions de contraintes budgétaires que scientifiques.

- **Infrastructure sécurisée pour les données de Constances** : Afin de garantir aux volontaires l'hébergement sécurisé de leurs données, une convention a été signée entre Constances et le centre d'accès sécurisé aux données (CASD), qui fournit un environnement ultra-sécurisé pour héberger les données issues du SNDS. L'accès aux données se fait désormais via un boîtier sécurisé dédié nécessitant une carte à puce et une authentification biométrique.

- Malgré l'impossibilité de réunir le Conseil Scientifique International (CSI) en mai 2020, **16 projets ont été évalués**. De nouvelles modalités d'évaluation doivent se mettre en place en 2021.

- **Sages 2** : l'élaboration de cas de test pour SAGES 2 a débuté concernant l'EPS Constances.

- **Association des volontaires** : Hormis leur participation aux questionnaires et aux EPS, l'apport des volontaires dans Constances s'est enrichi par la création d'une association de volontaires. Les volontaires se sentent très impliqués dans la sécurité liée à leurs données, mais également dans les thématiques abordées dans Constances.

Rédiger un référentiel de pratiques répondant aux besoins du service médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Finalités et objectifs

En France, depuis 1950, une visite médicale est réalisée pour les détenteurs de carte de séjour de résident temporaire. Les principes de cette visite médicale sont définis par l'arrêté du 11 janvier 2006. En lien avec l'avis du HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique) du 6 mai 2015 relatif aux « recommandations concernant la visite médicale des étrangers primo-arrivants en provenance de pays tiers », l'OFII a souhaité faire évoluer la visite médicale des étrangers primo-arrivants vers une véritable visite de prévention dénommée « Rendez-Vous Santé » (RVS), dont l'objectif est de repérer et/ou dépister les problèmes de santé et d'orienter précocement les personnes vers les structures de soins le cas échéant.

Résultats obtenus et productions réalisées

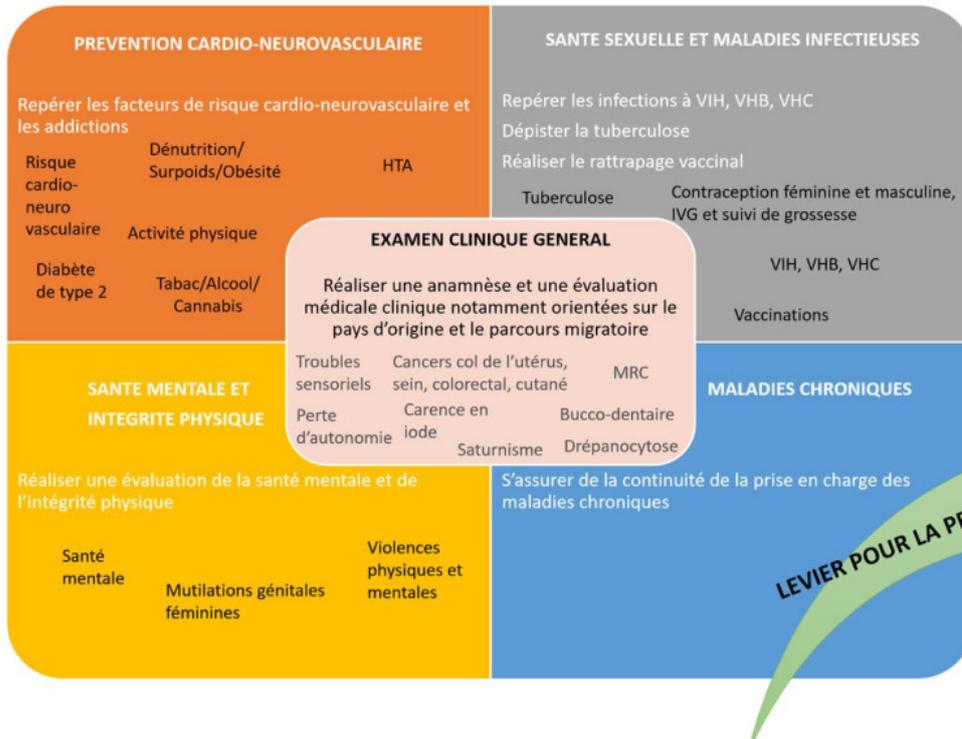
Dans ce cadre, l'OFII a souhaité s'appuyer sur un référentiel de pratiques détaillant le contenu et les modalités de réalisation de ce RVS. Pour ce faire, après sollicitation et accord du Directeur Général de la Cnam, l'OFII s'est appuyé sur le Cetaf compte-tenu de son expérience en matière d'ingénierie en prévention et de son élaboration récente d'un nouveau référentiel de pratiques de l'EPS pour les CES.

Le Cetaf a réalisé le "**référentiel RVS**" au cours de l'année 2020 en s'appuyant sur les dernières recommandations nationales et/ou internationales en prévention et promotion de la santé pour les populations migrantes. Ce référentiel constitue un support pour les professionnels de santé des services médicaux de l'OFII leur permettant de garantir une offre de contenu homogène des pratiques sur l'ensemble du territoire français. Il comporte :

- 6 grands champs détaillés dans la figure ci-dessous : examen clinique général, prévention cardio-neurovasculaire, santé sexuelle et maladies infectieuses, santé mentale et intégrité physique, maladies chroniques et informations sur le système de santé français ;
- 28 fiches thématiques constituant des repères pour la pratique permettant aux professionnels des services médicaux de l'OFII de connaître et comprendre les objectifs de chaque problématique de santé et le contenu de ce qui peut être mis en œuvre dans le cadre du RVS ;
- des outils pouvant servir de support d'échange et/ou de sensibilisation auprès des personnes reçues ;
- des outils pour faciliter l'appropriation du référentiel et sa mise en œuvre par les professionnels de santé de l'OFII.

Le référentiel a été remis de façon officielle par Norbert Deville en janvier 2021 à Didier Leschi, Directeur Général de l'OFII, qui l'a remercié « pour l'excellente qualité de ce référentiel ».

Tableau des grands champs de santé du Rendez-vous Santé de l'OFII



INFORMER SUR LES PRINCIPES DE LA SANTE EN FRANCE

- Ce dont nous parlons est soumis au secret médical
- Les droits sont les mêmes pour les hommes et pour les femmes (ex : les soins)
- Les soins se font avec votre accord
- Vous pouvez choisir votre médecin traitant
- Pour avoir accès aux soins : ouverture des droits
- Pour les urgences (en plus de votre médecin) : les urgences hospitalières, PASS...
- Pour la prise en charge plus spécifique des enfants (en plus de votre médecin) : PMI, santé scolaire, protection de l'enfance...
- Pour la prise en charge plus spécifique des femmes : PMI, CPEF, CIDFF...

> LEXIQUE

ARS : Agence régionale de santé

Blended learning : dispositif de formation qui combine séquences de formation en ligne et de formation en présentiel

BPCO : Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive

CASD : Centre d'accès sécurisé aux données

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

CES : Centre d'examens de santé

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

COMOP : Comité opérationnel

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSI : Conseil scientifique International

DPC : Développement professionnel continu

DPSP : Direction de la prévention et promotion de la santé, service de la Cnam

ECG : électrocardiogramme

EES : Education en santé

EPS : Examen de prévention en santé

ETP : Education thérapeutique du patient

FAQ : foire aux questions

FdRCV : Facteur de risque cardiovasculaire

HCSP : Haut Conseil de la Santé publique

HPV : Infection à papillomavirus humain

HPV-HR : HPV à haut risque

NFS : numération formule sanguine

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

PNNS : Programme national nutrition santé

RVS : Rendez-vous santé dans le cadre de l'OFII

SGE : Système de gestion d'étude – système d'information des programmes d'ETP

SNDS : système national des données de santé

UC : Union de Caisses de Sécurité Sociale

- Annexe 1 : L'une des 4 affiches sur le consentement



- Annexe 2 : Lettre réseau LR-DDGOS-83-2020 précisant les modalités de mise en œuvre des suivis socles des orientations



LETTRE-RÉSEAU LR-DDGOS-83/2020

Document consultable dans Médi@m

Date :

11/12/2020

Domaine(s) :

gestion du risque

Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/>
Modificatif	<input type="checkbox"/>
Complémentaire	<input type="checkbox"/>
Suivi	<input type="checkbox"/>
Provisoire	<input type="checkbox"/>

à Mesdames et Messieurs les

<input checked="" type="checkbox"/> Directeurs	<input checked="" type="checkbox"/> CPAM	<input type="checkbox"/> CARSAT	<input type="checkbox"/> Cnam
<input type="checkbox"/> DCF	<input type="checkbox"/> UGECAM	<input checked="" type="checkbox"/> CGSS	<input type="checkbox"/> CTI
<input type="checkbox"/> DCGDR			
<input type="checkbox"/> Médecins Conseils	<input type="checkbox"/> Régionaux	<input type="checkbox"/> Chef de service	

Pour mise en œuvre immédiate

Objet :

Les orientations vers le système de santé à l'issue de l'Examen de Prévention en Santé (EPS) et leur suivi.

Liens :

LR DDGOS-88 -2016

Plan de classement :

P10-01

Emetteur(s) :

DDGOS/DAS/DPPS

Pièces jointes : 5

Résumé :

Cette lettre réseau présente le dispositif d'orientations des consultants vers le système de santé à l'issue de l'Examen de Prévention en Santé (EPS) dans les Centres d'Examen de Santé (CES) ainsi que le suivi de ces orientations. Ce suivi sera réalisé auprès du consultant afin de faciliter l'accès aux soins. Elle précise également les modalités d'articulation avec la Mission Accès aux Soins (MisAS) et le service social.

Mots clés :

Centres d'examen de santé ; Examen de prévention en santé ; MAS ; service social ; référentiel médical

- Annexe 3 : Article revue *Réseaux* no51 : mise en oeuvre du rattrapage vaccinal



La vaccination de rattrapage dans les CES : un enjeu important de l'Assurance Maladie

Offre de services Suite à la parution de la lettre-réseau concernant la vaccination de rattrapage dans les Centres d'examen de santé (CES) une enquête a été réalisée à la rentrée 2019 afin de faire le point sur la montée en charge du dispositif.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le 04/10/19, le dispositif de vaccination est opérationnel dans 22 CES et antennes. Une date de mise en œuvre est déjà prévue pour 14 autres CES. Les vaccinations les plus réalisées sont les rappels Diphtérie Tétanos Coqueluche Polio (DTCaP) et Rougeole Oreillons Rubéole (ROR). La plupart des CES commencent avec une ou deux vaccinations, puis étendent progressivement au périmètre défini. Sept CES réalisent en outre des vaccinations dans le cadre des EPS délocalisés ou des antennes.

Dans les CES, la vaccination de rattrapage est acceptée très facilement par les consultants pour lesquels elle constitue un service rendu supplémentaire, notamment en l'absence de médecin traitant.

Pour les personnels des CES, la vaccination constitue une diversification de l'offre des CES, une fois résolus les points plus techniques relatifs à l'organisation de cette activité. En effet, l'équipement nécessaire au stockage et à la conservation des vaccins nécessite un temps d'appropriation par les équipes du CES.

Le frein le plus fréquemment évoqué à la mise en œuvre est lié aux délais de réalisation des conventions de partenariat. Les CPAM/CES peuvent contacter la cellule prévention de la Direction de la coordination de la gestion du risque (DCGDR) pour coordonner auprès de l'ARS, l'ensemble des demandes au sein d'une même région.

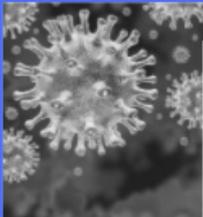
LES SUITES

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique vaccinale de l'Assurance Maladie : améliorer la couverture vaccinale et le service rendu par les CES aux assurés et au médecin traitant en contribuant à la simplification du parcours vaccinal. Le dispositif continuera d'accompagner la mise en œuvre de 2020 avec l'organisation de nouvelles séances d'échanges et partage de pratiques (EPF) CES pourront désormais valoriser cette action au travers de l'indicateur CESnet. À ce jour, plus de 6 600 consultants ont été vaccinés.

➤ Contact : M. Oriol, CETAF
mathieu.oriol@cetaf.fr

• Annexe 4 : Articles *InterfaCES* no1 (novembre 2020) liés à la crise sanitaire du Covid-19

> Actualités > Reprise de l'activité des CES dans le contexte san... ■ □ □ □ □



Reprise de l'activité des CES dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19

COVID-19

Durant le confinement, les Centres d'exams de santé (CES) ont été mobilisés par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) et les Unions de Caisses (UC) pour participer aux côtés des Agences Régionales de Santé (ARS) au contact tracing. L'activité des CES et des UC a progressivement repris son cours depuis début juin 2020 dans le contexte particulier lié aux mesures sanitaires exceptionnelles qu'a entraîné l'épidémie de COVID-19. En septembre, 70 % de l'activité des CES et UC est consacrée au contact tracing alors que le reste de l'activité se concentre sur la Cohorte Constances, l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) et les examens de prévention à destination des personnes vulnérables. Des outils ont été conçus par le CETAF, en lien avec la Cnam, afin d'aider les CES dans ce maintien de leur activité.

Organiser la reprise d'activité des CES

Un guide sanitaire a été élaboré sur la base des connaissances disponibles début juin 2020.

Le contenu de ce guide peut être amené à évoluer si de nouvelles recommandations sont émises. Les mises à jour seront communiquées via une alerte CESnet aux utilisateurs de l'extranet CESnet.

Novembre 2020 **InterfaCES** - N°1 8 / 39

> Partons métier > Mobilisation des CES durant le confi... ■ □ □ □ □



Mobilisation des CES durant le confinement lié à la COVID-19

COVID-19

Durant la période de confinement, les professionnels de santé et agents administratifs des Centres d'exams de santé (CES) sont restés mobilisés. Témoignages de CES durant cette période.

Le CES de Bobigny

L'ensemble des médecins et une infirmière du CES de Bobigny ont réalisé des missions en lien avec l'activité « renfort Covid » telles que des consultations ou la prise en charge des patients à l'accueil des établissements de soins. L'articulation de ces missions s'est faite via la cellule d'organisation territoriale des soins, le réseau et, plus à la marge, grâce aux retours des inscriptions sur le portail « renfort Covid ». Des conventions de mise à disposition ont été fournies aux Ressources Humaines de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) par la Caisse National d'Assurance Maladie (Cnam).

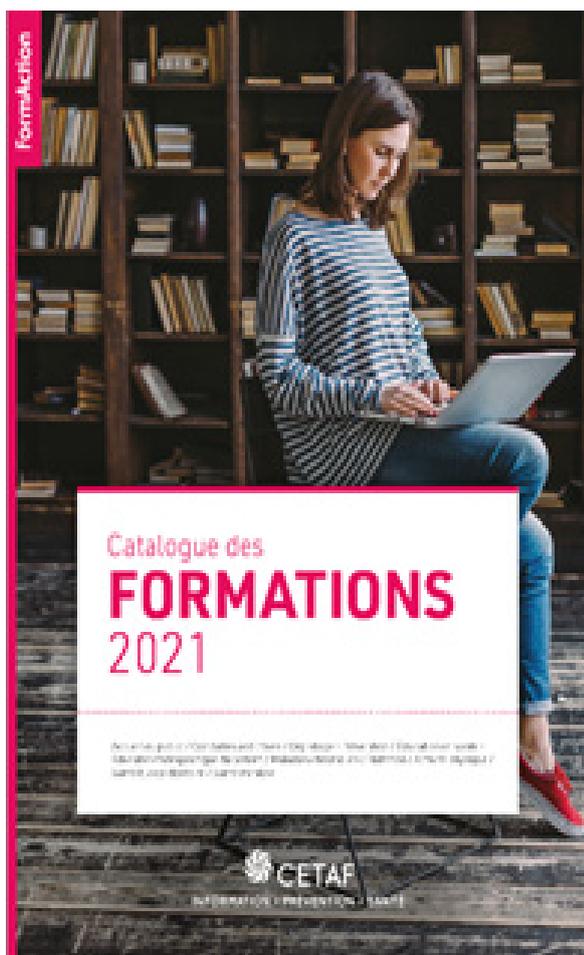
D'autres actions de suivi et d'accompagnement à distance, sous la forme de contacts téléphoniques, ont été réalisées auprès de populations à risque de développer une forme grave en cas de contamination et que le confinement a surexposé à l'éloignement du soin.

Novembre 2020 **InterfaCES** - N°1 29 / 39

- Annexe 5 : Affiche "Tabac : Ici, commencez à arrêter"



- Annexe 6 : Catalogue des formations 2021



- Annexe 7 : Nouveau magazine interactif trimestriel "InterfaCES"



- Annexe 8 : nouvelles plaquettes de promotion de l'offre d'Education thérapeutique du patient

L'Assurance Maladie

« ÇA M'A DONNÉ ENVIE D'ALLER DE L'AVANT »

MALADIES CHRONIQUES

Depuis qu'Éric participe à l'éducation thérapeutique du patient, il échange avec d'autres participants. Ensemble, ils trouvent des solutions pour leur quotidien.

ameli.fr

Ca. L'Assurance Maladie. Remarque sur les garanties de soins de santé. C274, mai 2019.

L'Assurance Maladie

NE LAISSEZ PLUS VOTRE MALADIE CHRONIQUE ÊTRE UN POIDS

L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

« Ensemble, nous avons trouvé des solutions pour le quotidien. »

« Je me sens plus sûr(e) de moi face à la maladie. »

« Ça m'a permis de trouver des réponses à mes questions. »

ameli.fr

Ca. L'Assurance Maladie. Remarque sur les garanties de soins de santé. C274, mai 2019.

- Annexes 9 : nouvelle plaquette généraliste de promotion de l'Examen de prévention en santé (1) et nouvelle plaquette de promotion de l'Examen de prévention en santé "Jeune retraité" (2)

1



ET SI JE
FAISAI LE
POINT SUR
MA SANTÉ ?



**EXAMEN DE PRÉVENTION
EN SANTÉ**

Votre Centre d'examens de santé vous invite à réaliser un examen de prévention en santé pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

2



ET SI JE
FAISAI LE
POINT SUR
MA SANTÉ ?



**RENDEZ-VOUS PRÉVENTION
JEUNE RETRAITÉ**

Votre Centre d'examens de santé vous invite au rendez-vous prévention jeune retraité, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

CETAF

67/69 avenue
de Rochetaillée
42100 Saint-Étienne
04 77 81 17 17

Retrouvez-nous sur :



www.cetaf.fr